

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 A 20H00**

L'an **deux mil dix-sept, le seize février à 20h00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **1 février 2017**.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Jean-Paul HILPERT, Fabrice DAMILO, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Frédéric BAUMANN, Dominique MERTZ, Jean PROFIT, Céline HOTTIER et Areskya MEZIANI.

### **Absents excusés et procurations :**

Souhaila BOUKROUNA donne procuration à Tulio PALA  
Yves HERMAN donne procuration à Walter GATTERA  
Linda ALESSI, Isabelle FILORIZZO, Samaye TURKELI, Lucienne DESOGUS

### **Adoption du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (A. MEZIANI) d'adopter le compte rendu de la dernière réunion.

### **Le Maire propose de rajouter les points suivants :**

- Délibération portant garantie de deux emprunts souscrit par la SA NEOLIA Lorraine auprès de la C.D.C. (caisse des Dépôts et Consignations de Nancy).
- Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 2017.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : **Mme Areskya MEZIANI**

## **I) FINANCES**

### **I.A. COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016**

#### **1a. Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le compte administratif 2016** du budget principal qui se résume comme suit :

REALISATIONS	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	POUR INFO
EXERCICE 2016	FONCTIONNEMENT			EXCEDENT
		1 087 429,19 €	1 504 983,45 €	417 554,26 €
	INVESTISSEMENT	913 367,80 €	1 072 693,60 €	EXCEDENT 159 325,80 €
REPORTS				
EXERCICE 2015	FONCTIONNEMENT	- €	44 932,48 €	- €
	INVESTISSEMENT	190 861,41 €		- €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		2 191 658,40 €	2 622 609,53 €	576 880,06 €
RESTES A REALISER REPORT EN 2016	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	124 800,00 €	47 220,00 €	- 77 580,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 087 429,19 €	1 549 915,93 €	462 486,74 €
	INVESTISSEMENT	1 229 029,21 €	1 119 913,60 €	- 109 115,61 €
TOTAL CUMULE		2 316 458,40 €	2 669 829,53 €	353 371,13 €

### 1b. Affectation du résultat (budget principal 2016)

Après avoir pris connaissance des résultats figurant **au compte administratif 2016** le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat d'investissement du budget principal : déficit de 31.535,61 €**

**Résultat de fonctionnement du budget principal : excédent de 462.486,74 €**

Compte tenu du résultat de la **section d'investissement** soit un **DEFICIT de 31.535,61 €** repris au compte 001 de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser repris **au budget primitif 2017** soit un **DEFICIT de 77.580 €**, le besoin de financement de la section d'investissement est donc de **109.115,61 €** repris au compte 1068 (affectation en réserves).

Le solde c'est-à-dire **353.371,13 €** seront quant à eux repris au 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

### I.B. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **d'approuver** le compte de gestion du trésorier qui présente les mêmes résultats pour l'exercice 2016.

### I.C. CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE TRANCHE FONCTIONNELLE 1

Demande de subvention au titre de la DETR 2017

Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de :

- **solliciter** pour l'exercice 2017 une subvention au titre de la DETR pour la **construction d'un accueil périscolaire**
- **d'adopter** à l'unanimité le plan de financement ci-après pour **la tranche fonctionnelle numéro 1**

LIBELLES DEPENSES	MONTANTS HT	LIBELLES RECETTES	MONTANTS HT
<b>CONSTRUCTION ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>		<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMITER</b>	
Construction d'un ACCUEIL PERISCOLAIRE	686 328,37 €	Subvention au titre de l'AMITER Exercice 2017	227 757,73 €
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>			
Mission MATEC (Moselle Agence Technique Metz) Architecte,bureaux d'études annexes	5 090,20 € 57 307,80 €		
<b>MISSION ET ETUDES DIVERSES</b>		<b>DETR EXERCICE 2017</b>	
Etude de sol, contrôle technique et mission SPS	5 872,48 €	DETR EX. 2017 AC.PERISCOLAIRE SUIV. PHASAGE TRAV. (TR.FONCT.1)	300 000,00 €
<b>MATERIEL VIDEO SURVEILLANCE ET DIVERS</b>	24 355,00 €	<b>FONDS DE CONCOURS DE LA CAPF DE FORBACH</b>	
		Fonds de concours	48 710 €
<b>BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS</b>		<b>AUTOFINANCEMENT PAR EMPRUNT</b>	
Edf - Telecom - Câble - gaz etc	17 048,50 €	Emprunt	219 534,61 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>796 002,34 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>796 002,34 €</b>

**I.D. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE**  
**TRANCHE FONCTIONNELLE 2**  
**Demande de subvention au titre de la DETR 2017**  
**Approbation du plan de financement**

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de :

- **solliciter** pour l'exercice 2017 une subvention au titre de la DETR pour la construction d'une école élémentaire
- **d'adopter** le plan de financement ci-après pour **la tranche fonctionnelle numéro 2**

LIBELLES DEPENSES	MONTANTS HT	LIBELLES RECETTES	MONTANTS HT
<b>CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE</b>		<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMITER</b>	
CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE	722 671,63 €	Subvention au titre de l'AMITER exercice 2017	239 821,27 €
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>			
Mission MATEC (Moselle Agence Technique Metz) Architecte et bureaux d'études annexes	5 359,81 € 60 343,20 €		
<b>MISSION ET ETUDES DIVERSES</b>		<b>DETR EXERCICE 2017-2018</b>	
Etude de sol, contrôle technique et mission SPS	6 183,52 €	DETR EX. 2017 ECOLE ELEMENTAIRE SUIV. PHASAGE TRAV. (TR.FONCT.2)	299 000,00 €
<b>MATERIEL VIDEO SURVEILLANCE ET MOBILIER</b>	25 645,00 €	<b>Fonds de concours de la CAPF de Forbach</b>	
		Fonds de concours	51 290 €
<b>BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
Edf - Telecom - Câble - gaz etc	17 951,50 €	Emprunt	248 043,39 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>838 154,66 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>838 154,66 €</b>

## **I.E. DOTATIONS CONCOURS MAISONS FLEURIES 2016**

Le Maire présente la liste des lauréats et bénévoles ayant participé au concours des maisons fleuries 2016 et les différentes dotations attribuées.

Le Conseil décide à **l'unanimité** de :

- **valider** la liste comprenant les lauréats et les récompenses.
- **prévoir** la dépense de **920 €** au budget primitif 2017.

## **I.F. TAXE D'AMENAGEMENT - DEMANDE DE DEGREVEMENT**

Par décision du 11 mai 2016 avec une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal avait été décidé de voter l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Ne s'appliquant pas à titre rétroactif, le Conseil Municipal a donc été saisi d'une demande de remboursement de la taxe d'aménagement d'un montant de 498 € (titre de perception émis par la DGFIP le 5 mai 2015) payé par M. Alain BERNARD domicilié 1 Clos des Bouleaux Quartier Allmend à 57450 – THEDING.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire décide à **l'unanimité d'émettre un avis favorable à sa demande et**

- **de procéder** au remboursement de la taxe d'aménagement d'un montant de **498 € (quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros)**.

## **I.G. CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH** **Cofinancement EFIC Formation Moselle (463 €)**

Dans le cadre du Contrat de Ville signé avec la Communauté de Communes de Freyming Merlebach, la commune de Thédning est partenaire d'EFIC Formation. Conformément à ce contrat la commune est dans l'obligation de verser une participation financière de 463 €.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- **de verser** à EFIC Formation de Freyming-Merlebach (facture 18916-ENT en date du 31.12.2016), une participation aux frais de formation d'un montant de **463 € (quatre cent soixante trois euros)**.

## **I.H. DELIBERATION PORTANT GARANTIE D'EMPRUNTS (PRETS PAM ET ECO PRET) SOUSCRITS PAR LA S.A. NEOLIA LORRAINE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION DE NANCY CEDEX** **(Concerne la réhabilitation de 113 logements dont 60 collectifs et 53 individuels)**

Le Maire rappelle que par délibération du 9 septembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité moins une voix 'contre' de donner son accord de principe pour garantir l'emprunt souscrit par la SA Néolia Lorraine auprès de la Caisse des Dépôts

et Consignation de Nancy pour les travaux qui seront réalisés au Quartier Sud de Thédning sur les pavillons individuels et les collectifs (113 logements au total).

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et conformément à son engagement précité, au vu du contrat de prêt n°60225 signé entre la SA Néolia Lorraine et la Caisse des Dépôts et Consignation de Nancy décide à l'unanimité moins un vote « contre » (M. Dominique MERTZ et une abstention (M. Fabrice DAMILO) de délibérer comme suit :

Que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** le **Contrat de Prêt N° 60225** en annexe signé entre l'ESH Néolia-Lorraine ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

<u>Libellés des prêts</u>	<u>Montant des prêts</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée en années</u>
Prêt réhabilitation CDC Caisse des Dépôts et consignation	2 120 915,00 €	1,35 % (1)	25
Eco prêt CDC	768 500,00 €	0,5 % (1)	25
	<b>2 889 415,00 €</b>		

(1) Se référer aux tableaux d'amortissement

(2) Annuités moyennes annuelles de 146.246 €

**Article 1** : Le Conseil Municipal de la Commune de Thédning accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 889 415.00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 60225**, constitué de deux lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

## II DIVERS

### II.A. CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE

#### Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local exercice 2017

#### Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter** pour l'exercice 2017 une subvention au titre **du soutien à l'investissement public local pour les travaux de construction d'un accueil périscolaire et d'une école élémentaire.**
- **d'adopter à l'unanimité** le plan de financement ci-après ;

Libellés dépenses	Montants HT	Libelles recettes	Montants HT	taux
<b>CONSTRUCTIONS</b>		<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMITER</b>		
Accueil périscolaire Ecole élémentaire	1 409 000 €	Subvention Amiter (sollicitée) sur 1 634 157,00 €	467 579 €	28,61%
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>		<b>FDS SOUTIEN INVEST. PUB. LOCAL</b>		
Mission MATEC (Moselle Agence Technique Metz) Architecte et bureaux d'études annexes	10 450 € 117 651 €	Exercice 2017 sur école et périscolaire sur construction hors missions soit 1 409 000,00 €	121 174 €	8,60%
<b>MISSIONS ET ETUDES DIVERSES</b>		<b>DETR EXERCICE 2017</b>		
Etude de sol, contrôle technique et mission SPS	12 056 €	DETR exerc. 2017(sollicité) sur 1 409 000,00 €	599 000 €	36,65%
<b>MATERIEL VIDEO SURVEILLANCE ET MOBILIER</b>		<b>Fonds de concours de la CAPF de Forbach</b>		
Vidéo surveillance - Matériel et Mobiliier	50 000 €	Fonds de concours sur 1 634 157,00 €	100 000 €	6,12%
<b>BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS</b>		<b>AUTOFINANCEMENT PAR EMPRUNT</b>		
Edf - Telecom - Câble - gaz etc	35 000 €	Emprunt	346 404 €	
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>1 634 157 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>1 634 157 €</b>	<b>80%</b>

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.